

UN MARIAGE OU DES MARIAGES ?

Quelle prise en compte par l'Église ?

Cas possibles :

- + Non-baptisé + non-baptisé = mariage naturel NON sacramentel, valide
- + Baptisé + non-baptisé = mariage naturel NON sacramentel, valide
(avec autorisation épiscopale)
- + Bapt. catho. + autre baptisé = mariage naturel ET sacramentel, valide
(avec autorisation épiscopale)
- + Baptisé + baptisé = mariage naturel ET sacramentel, valide

Validité du consentement :

Source : Père C. Burgun, canoniste et juge ecclésiastique, 2014